



# Formation Récolte et transformation de bourgeons et jeunes pousses (gemmothérapie)

Les 15 et 16 Mars 2022 à Esplas de Sérou (09)

## Objectifs pédagogiques

Acquérir les bases pour démarrer des récoltes et transformations et avoir la capacité de mettre en place une gamme de produits à base de plantes à commercialiser et de pouvoir les conseiller dans un cadre légal.

## Public visé

Producteurs.trices de PPAM installé.e.s, en accord avec le cahier des charges SIMPLES.

**Prérequis** : Aucun.

**Intervenant** : Roland Poussin, producteur de PPAM SIMPLES depuis 35 ans

## Lieu, Dates et Horaires

Les 15 et 16 mars 2022

Au gîte Le Carmil, Layos et chez Roland Poussin, Goutte rouge 09420 Esplas-de-Sérou

## Contenu (sorties terrain en fonction de la météo)

Apport théorique :

- définitions, historique, rappels de botanique, étude des différents solvants.
- Le débouillage des bourgeons, les cellules à méristèmes
- Résumé des propriétés connues des bourgeons et jeunes pousses
- Calendrier des récoltes : selon le climat et l'altitude
- Législation pour la commercialisation

Apport pratique (sorties terrain):

- Reconnaissance des arbres et arbustes
- Techniques de prélèvement de la sève de bouleau, des bourgeons et jeunes pousses
- Techniques de transformation : stabilisation sur site, macération et filtration, dilution et dynamisation

**Méthodes pédagogique** : Pour la théorie : Le formateur illustrera son exposé à l'aide de schémas et de documents distribués, d'ouvrages à disposition des stagiaires, utilisation d'un Paper-board. Pour la pratique : Pratique de récolte et manipulation par les stagiaires avec des outils adaptés à la récolte, bocaux et récipients, flores pour la reconnaissance botanique.

**Modalités d'évaluation des acquis** : Les capacités acquises par chacun des stagiaires seront évaluées en continu au cours des interventions et des mises en situation et au moyen d'un questionnaire d'auto-évaluation en fin de formation. **Modalités d'évaluation de la satisfaction** : Tour de table en début et fin de formation et questionnaire écrit en fin de formation portant sur le contenu et l'organisation de la formation.

## Financier(s)



**INFOS et logistique**

**Durée de la formation** 2 jours, 14h00  
**Date limite d'inscription** 05/03/2022  
(bulletin d'inscription en page 2)

**Tarifs**

Agriculteurs éligibles VIVEA → mobilisation du fond VIVEA(336€)  
Producteurs SIMPLES non VIVEA → 70€  
Autres publics : 150€ + adhésion au syndicat

**Conditions d'accueil**

**Restauration** Cuisine équipée à disposition.  
Prévoir de quoi faire vos repas.

**Hébergement** Possibilité d'être hébergé.e sur place les nuits des 14 et 15 Mars (*préciser si besoin sur le bulletin d'inscription en page 2*) au gîte Le Carmil en chambre de 1 à 4 personnes (25€/nuit, draps compris). Contact du gîte pour plus d'infos : 06 81 77 33 99

**Responsable de stage** :

Léa Rodier, 06 41 27 41 52 ou  
secretariat@syndicat-simples.org

**Animatrice de la formation sur place** :

Béatrice Hamel : beatrice.hamel@free.fr

Accessibilité aux personnes en situation de handicap non prévue initialement pour cette formation. Nous contacter pour évaluer la possibilité d'adaptation à votre situation.



# Bulletin d'inscription

Formation : Récolte et transformation de bourgeons et jeunes pousses (gemmothérapie)

Les 15 et 16 Mars 2022 à Esplas de Sérou (09)

**A retourner par courrier avant le 5 Mars à Léa Rodier, secrétaire administrative SIMPLE:**  
**Syndicat SIMPLES - c/o L'Usine Vivante – 24 avenue Adrien Fayolle – 26400 CREST**

Les demandes **COMPLETES** seront gérées par ordre chronologique d'arrivée. Une confirmation d'inscription vous sera adressée par mail à réception du dossier complet

Mme – M. Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tel : ..... em@il : .....

Date de naissance (si financement VIVEA) .....

Adhésion au syndicat SIMPLES – Si vous n'êtes pas à jour de votre adhésion SIMPLES, merci **d'adhérer en ligne** en tant que sympathisant (20€) ou producteurs.trice sans mention SIMPLES (70€), **ou de joindre un chèque** correspondant à votre adhésion.

## **Coût de la formation**

- Je suis éligible VIVEA : chèque de **caution de 70 € (non encaissé)**
- Je suis producteur/postulant avec mention SIMPLES et non éligible VIVEA : **70 €**
- Je suis adhérent au syndicat non éligible VIVEA , sans mention SIMPLES : **150 €**

***(les chèques sont à envoyer avec ce bulletin d'inscription à l'ordre du syndicat SIMPLES)***

## **Pièces ou Infos à fournir si financement VIVEA :**

- Je cotise à la MSA depuis plus de 2 Ans → rien à fournir
- Je cotise à la MSA depuis moins de 2 Ans → Merci de fournir une Attestation de « régularité de situation au regard du fond d'assurance de formation VIVEA » délivrée par la MSA
- Je suis en démarche d'installation PPP \_ 1ère année → Nous vous contacterons
- Je suis en démarche d'installation PPP \_ 2 ou 3ème année → Merci de fournir une attestation de renouvellement d'éligibilité au financement VIVEA

## **Hébergement**

- Je souhaite dormir sur place la nuit du 14/03
- Je souhaite dormir sur place la nuit du 15/03

***(Prévoir de quoi régler 25€/nuit sur place)***

Je m'engage à participer à cette formation. En cas de désistement de force majeure, j'informerai le syndicat dès que possible.

**Date et signature :**